

Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC



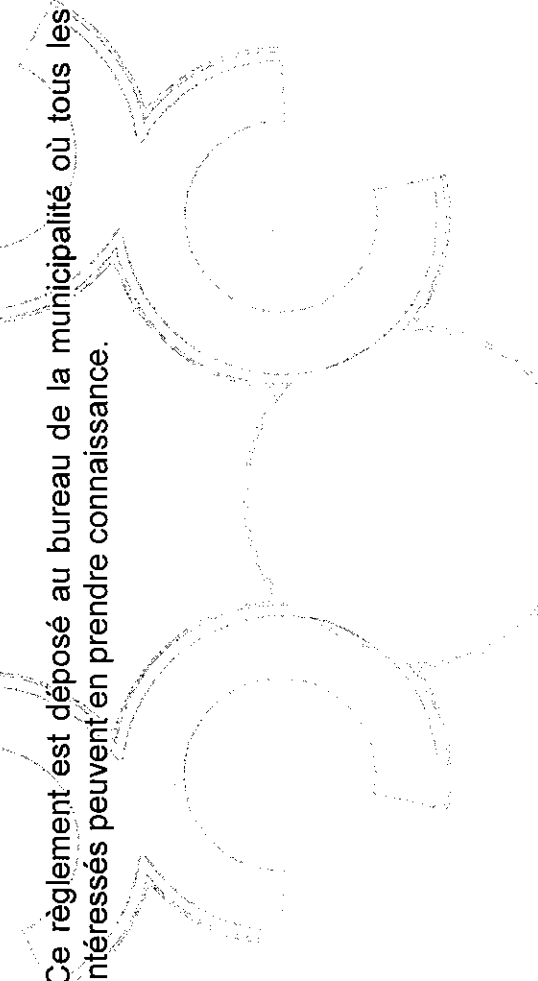
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 13 septembre et ajournée le 27 septembre 2010, le règlement suivant a été adopté et a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire le 19 novembre 2010.

Le Règlement numéro 2010-174 Décrétant une dépense de 800 000 \$ et un emprunt de 525 000 \$ pour l'achat des lots 478-14-51-9, 478-14-50, 477-6-44-p et 477-3 et des propriétés afin de permettre la construction d'une résidence communautaire pour personnes âgées pour le projet du comité du Pacte rural « Vieillir dans sa communauté ».

Ce règlement d'emprunt 2010-174 entre en vigueur le 15 décembre 2010.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.



DONNÉ à CRABTREE ce 15 décembre jour
de l'année 2010

Scott Landeau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), P.É.A.A.F. Landeau ^{Nom} Sec. Trésorier ^{titre} de la municipalité
d.e. CRABTREE, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public
ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le
15 décembre 2010, entre 10h00 et 17h00 heures.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 décembre 2010
Scott Landeau